

Communiqué

Synthèse des principales décisions des Commissions permanentes des 8 mars et 12 avril 2013

ECONOMIE

Des aides pour créer, maintenir et développer l'activité

Depuis 1997, le Conseil général attribue des subventions aux entreprises réalisant le diagnostic GEODE. Cette prestation, mise en place par la Banque de France, offre aux chefs d'entreprise une analyse économique et financière complète mettant en évidence les atouts et les points sensibles de leur société. L'objectif étant de les aider à faire les bons choix concernant l'avenir de l'entreprise. Sept sociétés ardennaises vont ainsi pouvoir compter sur une aide de 2.400 € en moyenne pour effectuer ce diagnostic.

Pour favoriser la création, le développement et la reprise des PME, le Conseil général attribue des avances remboursables sans intérêts aux entreprises qui réalisent des investissements d'envergure, accompagnés d'embauches ou, dans le cadre d'une reprise, du maintien des emplois. 6 sociétés viennent ainsi d'être aidées à hauteur de 454.000 €. Leurs projets représentent 3 millions € d'investissements et la création de 25 nouveaux emplois, en plus du maintien et de la reprise des emplois existants.

Il aide également les PME qui investissent au moins 8.000 € tout en créant au moins 1 emploi. 14 projets, dans le domaine de l'artisanat et dans celui du commerce, industrie et services, ont été retenus, représentant plus d'un million € d'investissements et 26 emplois créés. Le Conseil général va leur attribuer des avances remboursables, pour 250.000 € au total.

Et il soutient financièrement les entreprises qui participent à des salons nationaux ou internationaux afin d'accéder à de nouveaux marchés et d'exporter le savoir-faire ardennais. 6 PME situées à Givet, Ecordal, Tournes, Rethel et Vouziers ont obtenu à cet effet des subventions.

Soutenir l'agriculture...

867.000 € de subventions ont été accordés à divers organismes à vocation départementale pour soutenir les filières agricoles.

Par ailleurs, pour aider les agriculteurs à rénover leurs bâtiments d'élevage, le Conseil général accompagne les projets de constructions neuves métalliques et les projets de réfection. Onze nouveaux dossiers viennent d'être aidés dans ce cadre, pour un montant global de 92.800 €.

... et le développement touristique

Afin de développer l'offre touristique dans les Ardennes, le Conseil général s'efforce d'apporter son soutien aux projets ayant un impact sur le développement touristique, économique et l'emploi. Il a ainsi voté l'attribution de plus de 580.000 € de subventions à 23 projets. Parmi ceux-ci, figurent la création d'un gîte à Malandry, la création d'un meublé de tourisme à Poix-Terron, la restauration de la toiture du lavoir de Senuc...

Par ailleurs, 2 PME implantées à Auvillers les Forges et aux Mazures vont bénéficier chacune d'une avance remboursable pour financer leur projet : pour la 1^{ère}, il s'agit de créer une activité de promenades en 2CV, avec possibilité d'hébergement et de restauration ; la 2^{nde} souhaite ouvrir un parc de jeux pour enfants juste à côté du parc accro-branche basé au lac des Vieilles-Forges.

SOLIDARITES

Le Conseil général solidaire avec les associations

Dans le cadre de son action volontaire en faveur des structures à caractère social, le Conseil général a voté l'octroi de subventions à 5 associations pour leur fonctionnement : Cité Services à Charleville-Mézières qui propose des services à des personnes en situation précaire, la Boutique alimentaire du CCAS de Vouziers, l'association des Usagers de la halte-garderie de La Houillère à Charleville-Mézières, le centre social d'Orzy à Revin, et l'association Enfance Ouvrière Ardennaise qui organise des séjours de vacances pour des enfants ardennais.

Ces aides du Conseil général représentent un montant de 61.000 €.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

ANRU : le Conseil général finance une nouvelle opération à Sedan

Le Conseil général accompagne le programme de rénovation urbaine dans les Ardennes en finançant, à hauteur de 28 millions d'euros au total, les opérations mises en œuvre à Charleville-Mézières, Sedan, Fumay et Revin (démolitions, constructions, travaux de viabilisation, d'aménagement des espaces publics, commerciaux...). Dans ce cadre, il vient d'accorder une subvention de 1.429.000 € au bénéfice de la ville de Sedan pour la réalisation d'une opération de restructuration et de création de voiries dans le quartier du Lac.

Actions en faveur de l'eau potable

Dans le cadre d'opérations d'amélioration des réseaux et installations, le Conseil général a subventionné quatre dossiers dans les cantons du Chesne, de Vouziers, de Rethel et de Château-Porcien, pour un montant total de 285.000 €.

Action volontaire en faveur du logement

Le Conseil général a reconduit son soutien aux bailleurs réalisant des travaux de démolition, de construction et d'acquisition/réhabilitation de logements locatifs sociaux. Ainsi, à Nouvion sur Meuse, la Maison Ardennaise et Habitat 08 se voient attribuer des subventions d'un montant total de 44.500 € pour des opérations sur une trentaine de logements.

A304 : cession de terrains départementaux

Dans le cadre du projet de construction de l'autoroute A304, le Conseil général a déjà approuvé la cession à l'Etat de terrains départementaux situés sur le territoire de communes traversées par la future infrastructure.

Des emprises supplémentaires de terrains départementaux étant nécessaires à la construction de l'A304, d'autres parcelles situées à Belval, Evigny, Prix-les-Mézières, Warcq, Haudrecy, Saint-Marcel, Le Châtelet sur Sormonne et Rocroi, vont être cédées à l'Etat.

EDUCATION

435.000 € en faveur des collégiens

Depuis fin 2012, les actions volontaires « contrats d'objectifs » sont intégrées dans les dotations de fonctionnement que le Conseil général attribue aux collèges ardennais. L'idée, pour la collectivité, est d'encourager les établissements à mener de telles actions, soit dans le domaine de l'enseignement des langues, soit dans celui de la santé-citoyenneté-qualité de vie, soit encore en matière de découverte du monde professionnel, de découverte des Ardennes, ou de voyages et sorties culturelles. Quarante collèges publics et privés vont ainsi bénéficier chacun, en 2013, d'une dotation du Conseil général pour pouvoir réaliser leurs projets « contrats d'objectifs ». Au total, il investit dans ce dispositif 423.000 €.

Par ailleurs, le Conseil général apporte volontairement son aide à 5 établissements du département, situés à Grandpré-Buzancy, Nouvion sur Meuse, Nouzonville, Rethel et Rimogne, pour la réalisation de diverses actions : les 5 collèges se partagent 12.000 € de subventions.

Aides exceptionnelles de scolarité

Conscient des difficultés rencontrées par certaines familles sur le plan financier, le Conseil général aide volontairement dans leur poursuite d'études les étudiants dont les revenus sont modestes. 16 d'entre eux viennent de se voir attribuer des aides pour un montant total de 11.160 €.

Participation au financement des classes vertes

Pour 2013, le Conseil général a décidé de poursuivre son aide aux frais de fonctionnement des classes vertes supportés par les établissements scolaires dont les élèves participent à des séjours dans les 12 centres et fermes pédagogiques du département. 5 écoles viennent ainsi de bénéficier de 1.250 € au total de subventions.

CULTURE & PATRIMOINE

76.000 € pour soutenir les manifestations culturelles

Le Conseil général continue cette année de soutenir les organisateurs d'événements culturels qui animent le territoire ardennais tout au long de l'année. Il compte consacrer pour cela un budget de 500.000 €. D'ores et déjà, 24 manifestations sont aidées, pour 76.000 € en tout : le Festival de folklore à Carignan, le Festival de musiques actuelles de Douzy, le Festival médiéval de Sedan, Contrebande à Revin...

Soutien aux associations culturelles, de jeunesse et d'éducation populaire

64 associations (peinture, musique, chorale, généalogie, lecture, photo...) de l'ensemble du département se partagent près de 10.000 € de subventions pour mener à bien leurs activités régulières.

Entretenir le devoir de mémoire

Le Conseil général contribue à perpétuer le souvenir et la mémoire des dramatiques événements qui ont touché notre territoire et notre pays. Afin de participer au bon déroulement des cérémonies liées au devoir de mémoire et de soutenir l'action des différentes associations ou collectivités engagées dans cette démarche, il a attribué à 19 d'entre elles des subventions pour un montant total de 6.000 €.

SPORT

Supporter du sport de masse

Le Conseil général a prévu de consacrer 240.000 € en 2013 pour aider le sport de masse. Concrètement, il apporte son soutien financier aux manifestations sportives, et plus spécifiquement aux projets ayant un caractère sportif départemental. Environ 35 associations viennent ainsi de se voir octroyer des subventions pour un montant global de 107.000 €. Parmi elles : le Comité Cycliste des Ardennes pour l'organisation du 39^e Circuit des Ardennes international, Courir en Ardennes pour l'organisation des 16^e Semelles de Vent, l'Association Ardennaise de Tracteurs Pulling pour l'organisation de l'Eurocup 2013 à Bouconville, etc.

Toujours dans le cadre de son action volontaire en direction du sport de masse, le Conseil général aide au fonctionnement des associations sportives et des comités départementaux ; une 1^{ère} répartition d'un montant total de 52.000 € a été votée en faveur d'une petite centaine de clubs et d'une trentaine de comités.

Par ailleurs, le Conseil général aide au fonctionnement des associations sportives et des comités départementaux. Après une 1^{ère} répartition de crédits, une 2^{ème} vient d'être votée pour un montant total de 67.000 €. Sont concernés : environ 130 clubs et une petite dizaine de comités.

Enfin, un peu plus de 2 millions € de subventions ont été attribués au titre des équipements sportifs et socio-éducatifs.

AUTRES

Regniowez : location des pistes et des bâtiments de l'ancien aérodrome

L'ancien aérodrome de Regniowez, propriété du Conseil général, va retrouver une seconde jeunesse. En effet, la SARL Pôle Mécanique des Ardennes a demandé à louer à plein temps les pistes et bâtiments du site. Elle souhaite y développer des activités diverses pour engins motorisés ou non (accueil d'entreprises désireuses de procéder à des essais et tests, stages de perfectionnement de conduite, école de pilotage...). Un bail commercial a ainsi été signé entre la SARL et la collectivité départementale.

Le Conseil général partenaire de la prévention routière

Le Comité départemental de Prévention Routière œuvre à sensibiliser, former et éduquer les Ardennais aux dangers liés à la sécurité routière, qu'il s'agisse de la vitesse, de la consommation d'alcool ou de stupéfiants, ou du comportement du conducteur et du piéton. L'année dernière, l'ensemble de ses actions ont permis de toucher près de 18.000 d'entre eux.

Toutes les catégories d'âge sont concernées : les milieux scolaires (écoles, collèges, lycées, instituts médico-éducatifs), le monde étudiant et les seniors. Pour la soutenir dans la réalisation de ses actions, le Conseil général lui apporte une subvention de 8.000 €.

Don de 80 mètres linéaires d'archives

Un particulier a décidé de confier à la collectivité les archives de deux sociétés (Bonneterie des Ardennes, et Juppin Chauffage) ainsi que celles d'une association (Réseau de Développement Technologique). Ce sont au total 80 mètres linéaires de documents qui ont été donnés aux Archives départementales.

Aide à la conception du topoguide *Les Ardennes à pied*

Elaboré conjointement par la Fédération française de randonnée pédestre, le Comité départemental de randonnée pédestre et le Conseil général, le topoguide *Les Ardennes à pied* est réédité tous les 4 ans. Pour la réalisation de l'édition 2013, le Département apporte son soutien via une subvention de 14.900 €.

Aider les jeunes à se former

Le Conseil général consacre 20.000 € en 2013 pour aider les Ardennais à suivre une formation BAFA, BAFD et BNSSA, diplômes requis pour l'encadrement des enfants en centres de loisirs ou de vacances, pour l'encadrement de ces centres, et pour la surveillance des baignades sur les plages, lacs et piscines. Une 2^{ème} répartition d'aides de plus de 6.000 € a été votée en faveur d'une cinquantaine de personnes intéressées pour passer l'un de ces brevets.

Le Conseil général expérimente un dispositif innovant

Dans le cadre du programme transfrontalier INTERREG IV, le Conseil général a participé à la conception, au développement et à la mise en œuvre d'un système intelligent d'interconnexion entre équipements embarqués hybrides pour le secteur du transport et de la logistique, à hauteur de 66.000 €. Afin de promouvoir cette technologie innovante développée par l'Université de Reims Champagne-Ardenne, le Conseil général a accepté d'expérimenter le dispositif en conditions réelles, pour mettre en place une main courante et une cartographie de la viabilité hivernale avec la SATT Nord (Société d'accélération du transfert de technologies Nord), chargée de finaliser l'invention. Concrètement, pour la collectivité, la coopération consiste à évaluer le matériel installé dans ses véhicules.